



ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

services d'incendie et de secours

Question écrite n° 48422

Texte de la question

M. Jean-Luc Warsmann attire l'attention de M. le ministre de l'intérieur au sujet des conclusions d'un rapport de la direction de la défense et de la sécurité civile concernant l'état de la flotte aérienne de lutte contre les incendies. En effet, ce rapport dresse un état des lieux inquiétant de la flotte aérienne de lutte contre les incendies de forêts de la base de Marseille-Marignane. Il est indiqué qu'il manque deux Canadair, un avion gros porteur d'eau et six hélicoptères pour accomplir normalement les missions estivales des pompiers du ciel. De plus, ce même rapport évoque l'état technique des 25 Canadair CL 145, déplorant leur fragilité liée au système de largage d'eau, au fond de coque et à la corrosion des moteurs. Aussi, il souhaiterait connaître les mesures envisagées par le Gouvernement suite aux informations de ce rapport.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire appelle l'attention du ministre de l'intérieur sur la perte d'efficacité du parc d'aéronefs actuels qui semble se dégager de cette étude et demandent les mesures qui sont envisagées pour l'avenir, faisant suite à la parution dans la presse d'une étude interne à la Direction de la défense et de la sécurité civiles (DDSC), sur le renouvellement à long terme des avions du ministère de l'intérieur. Ces interventions appellent les informations suivantes : les éléments de l'étude mise en cause sont partiels ou inexactement rapportés. En outre, ils devront prochainement être validés par un expert indépendant. Les éventuelles décisions en termes d'acquisition d'aéronefs ou d'évolution de la flotte en découleront alors. Le vieillissement naturel de certains aéronefs (Fokker 27 - Beech 200) a conduit le ministère de l'intérieur à engager une réflexion, qui a déjà débouché sur les moyens de renouvellement partiel de la flotte aérienne. Ainsi, entre 1995 et 1997, l'ensemble de la flotte d'avions bombardiers d'eau de type Canadair a été renouvelée par l'acquisition de 12 Canadair CL 415. Si quelques déficiences ont été signalées sur ces nouveaux aéronefs, les problèmes techniques rencontrés sont aujourd'hui résolus et ils n'ont jamais mis en cause leur efficacité pour les opérations de largage d'eau. Par ailleurs, le ministère a passé, en 1998, à la société Eurocopter un contrat d'acquisition de 32 hélicoptères BK 117 C2 dont les livraisons s'étendront de 2001 à 2005 et permettront de ce fait de remplacer l'ensemble de la flotte hélicoptères aujourd'hui en service. Indépendamment de cette étude, il convient de noter qu'en matière de lutte aérienne contre les feux de forêts, la France dispose d'un outil opérationnel performant ainsi que le démontre la comparaison, sur le plan international, des résultats obtenus.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Luc Warsmann](#)

Circonscription : Ardennes (3^e circonscription) - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 48422

Rubrique : Sécurité publique

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : intérieur

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 3 juillet 2000, page 3896

Réponse publiée le : 23 octobre 2000, page 6124